



**RAPPORT ANNUEL DU MAIRE – ANNÉE 2015
ADOPTÉ LE 23 NOVEMBRE 2015**

À tous les citoyens, citoyennes de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

Conformément aux dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, le maire de la municipalité doit produire un rapport portant sur la situation financière de cette dernière au cours d'une session du conseil tenue avant la session extraordinaire prévue pour l'adoption du budget pour la prochaine année.

Ce rapport doit traiter des sujets suivants :

1. Des derniers états financiers.
2. Du dernier rapport du vérificateur.
3. Des indicateurs préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours.
4. Des orientations générales du prochain budget.
5. De la rémunération et des allocations de dépenses dont bénéficient les élus municipaux (art. 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*).
6. Les principaux contrats conclus.

1. ÉTATS FINANCIERS 2014

1. Que les dépenses de l'exercice et le remboursement de la dette se sont élevés à 1 804 054\$ \$ alors que les recettes se sont chiffrées à 1 777 087\$, laissant ainsi un surplus après ajustement de 26 967\$.
2. Que le surplus accumulé au 31 décembre 2014 s'établissait à 205 469\$.
3. Que le solde de la dette à long terme au 31 décembre totalisait la somme de 1 625 591\$.

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2014

Voici le résumé du vérificateur pour l'exercice financier 2014;

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis et des organismes qui sont sous contrôle au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette), de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et d'Occupation du territoire et présentées aux pages 8, 9, 16-1, 16-2 et 18, portant sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2015

De façon prudente, malgré les dépenses supplémentaires encourues pour le personnel supplémentaire et l'entretien des chemins pour la saison 2015, je crois que l'équilibre budgétaire sera atteint.

D'ailleurs les chiffres qui sont présentés dans le rapport budgétaire 2014 témoignent des efforts déployés et des objectifs fixés par l'administration de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis pour en faire une saine gestion.

3. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

Le budget sera adopté le 21 décembre 2015 à 19 h 00 lors d'une séance extraordinaire.

L'année 2015 restera marquante puisqu'elle correspond à l'inauguration du Parc intergénérationnel, l'installation de bandes de patinoire extérieures et un abri pour des joueurs, sans parler de la salle de gym qui répond à un grand nombre d'usagers.

Des travaux de Voirie ont été effectués dans deux (2) secteurs de la municipalité (Lac-à-la-Croix, Chemin du Lac Brébeuf) pour un total de 40 000\$.

Le changement des lumières au DEL dans toute la municipalité est un projet dont la municipalité est fière, étant donné des économies possibles de 20% dans l'avenir.

Enfin la municipalité n'a pas ménagé ses efforts pour supporter ses organismes comme la Fadoq de Saint-Félix d'Otis, la Société Touristique, la Commission des Loisirs, le Comité de bénévoles du mieux être et bien d'autres encore.

C'est donc dans l'unanimité que les membres du Conseil ont travaillé à être proactif pour faire respecter notre plan d'action environnemental et doter les employés municipaux d'un meilleur équipement pour exécuter leur travail et offrir à la population de meilleurs services.

UN COUP D'ŒIL SUR L'ANNÉE QUI S'EN VIENT

- Adoption d'un nouveau plan d'urbanisme et de zonage.
- Amélioration du réseau routier.
- Projet de construction d'un dôme pour la patinoire extérieure.
- Politique salariale pour les employés.
- Achat d'équipement pour la Voirie.
- Soutien aux organismes de la Municipalité.
- Et la poursuite des actions positives pour l'amélioration de la municipalité.
- Amélioration au Parc d'Hébertisme dans le cadre du programme « PLEIN AIR » de l'école de Saint-Félix d'Otis.
- Divers équipements pour l'amélioration du Parc intergénérationnel situé au cœur du village.

4. TRAITEMENT DES ÉLUS

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, vous trouverez ci-dessous les diverses rémunérations et allocations de dépenses que les membres du Conseil reçoivent de la municipalité, d'un organisme ou supra municipal :

	RÉMUNÉRATION	
Maire	12 240\$	
Conseillers (6)	24 480\$	
MRC DU FJORD	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DES DÉPENSES
Maire	3367\$	1683.50\$

5. LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS

Comme le prévoit la *Loi*, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ est déposée au bureau de la municipalité pour consultation publique.

(Pas obliger de lire la liste)

NOM	OBJET DU CONTRAT	CONTREPARTIE INCLUANT LES TAXES
GROUPE ULTIMA	ASSURANCE	50 278.00\$
DICK POTVIN INC	DÉNEIGEMENT/VOIRIE	149 828.04\$
HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	45 468.87\$
MINISTRE DES FINANCES	QUOTE-PART SÛRETÉ	92 526.00\$
MINISTERE REVENU	REMISES	65 853.43\$
MRC DU FJORD	TELEPHONE/QUOTE-PART	207 951.78\$
RECEVEUR GÉNÉRAL	REMISES	27 499.46\$
SANIDRO	VIDANGE FOSSES	49 623.42\$

Comme le prévoit la *Loi*, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$ est déposée au bureau de la municipalité pour consultation publique.

Aucun fournisseur dans cette catégorie.

6. CONCLUSION

Je ne saurais conclure sans exprimer un merci sincère à tous ceux qui m'entourent. Je salue également l'engagement des conseillers et de la directrice générale.

Saint-Félix-d'Otis peut compter sur un personnel dévoué que je suis en mesure d'apprécier. Un merci bien sincère à tous les bénévoles qui, individuellement ou par le biais d'organisme, font de Sainte-Félix-d'Otis une communauté dynamique.

Grâce à vous tous, gens de chez-nous, collaborateurs et bénévoles, c'est toujours avec grande fierté que je brosse un portrait extrêmement positif de notre belle municipalité à chaque fois que l'occasion se présente.

Il est important pour nous de connaître vos commentaires et vos suggestions.

N'HÉSITÉZ PAS À NOUS EN FAIRE PART.

Pour terminer, j'espère que l'année 2016 soit riche en nouvelles réalisations, et que la municipalité se démarque pour le PRIX DU PATRIMOINE lors de la 4^e édition en 2016 chapeauté par la M.R.C. DU-FJORD-DU -SAGUENAY.

À la 3^e édition je me souviens que le Site de la Nouvelle-France et l'Église de Saint-Félix-D'otis figuraient parmi les lauréats; **donc une belle visibilité pour la municipalité.**

Pierre Deslauriers, Maire

Municipalité de Saint-Félix-D'Otis.